

Publié le 23/09/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P363\_2024

Date : 16/09/2024

**OBJET : Avenant n°1 aux travaux d'aménagement - Extension de la ZA des Fourches à CHERBOURG-EN-COTENTIN - Lot n°1 "Travaux de terrassement, voirie, signalisations, mobiliers"**

### Exposé

Un marché public a été conclu avec la société EUROVIA le 26 juillet 2023 pour des travaux d'aménagement - Extension de la ZA des Fourches à CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour un montant de 784 905,96 € HT.

Les décisions d'adaptations prises par la maîtrise d'ouvrage en cours de chantier nécessitent la passation d'un avenant en plus valu afin d'intégrer des prix nouveaux au BPU et de modifier la consistance des travaux réellement exécutés.

Ces travaux, dont le montant total s'élève à 58 007,43 € HT soit 69 608,92 € TTC représentent une augmentation de 7,39 % du marché initial et se justifient au regard de l'article R2194-8 portant sur les modifications de faibles montants.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-8,

**Considérant** le marché de travaux - lot n°1 - Travaux de terrassement, voirie, signalisations, mobiliers dans le cadre des travaux d'aménagement - extension de la ZA des Fourches à CHERBOURG-EN-COTENTIN notifié le 27 juillet 2023 à la société EUROVIA Basse Normandie,

## Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au lot n°1 - Travaux de terrassement, voirie, signalisations, mobiliers avec la société EUROVIA Basse Normandie - 40, route de St Lo - 50190 PERIERS d'un montant de 58 007,43 € HT soit 69 608,92 € TTC,
- **De dire** que le montant du marché s'élève désormais à 842 913,39 € HT soit 1 011 496,07 € TTC, ce qui représente une augmentation de 7,39 % du montant de marché,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget 11 - LdC 9777,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**